

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers.

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 AOÛT

UN DISCOURS ROYALISTE

Les journaux monarchistes ont signalé la décision prise par le congrès de la deuxième circonscription de Mont-de-Marsan, adoptant pour les élections législatives la candidature de M. Lambert de Sainte-Croix. Au cours de la réunion, le candidat a prononcé un discours qui ne s'adresse pas seulement aux électeurs des Landes, mais qui appelle l'attention de tous les hommes soucieux de la grandeur de la patrie.

Après avoir remercié les conservateurs des sympathies qu'ils lui manifestaient, M. Lambert de Sainte-Croix a tracé de la situation un tableau d'une saisissante exactitude :

« Après cent ans de révolutions, la France se retrouve en présence du même problème qu'il y a un siècle. Il s'agit encore pour elle de savoir comment elle conciliera avec un gouvernement libre un régime d'ordre et de paix. Une société démocratique comme la nôtre, qui vit de travail et d'épargne, ne peut se résigner à se passer d'un lendemain. Elle a besoin, pour les intérêts de son agriculture, de son industrie, de son commerce, pour la gestion de ses finances publiques comme de ses propres affaires, pour le maintien de la paix sociale et religieuse, pour la constitution de ses forces nationales, elle a besoin de stabilité et d'esprit de suite. Ces bienfaits, la France, depuis cent ans, les a tour à tour demandés à tous les genres de gouvernement. Elle n'a connu que pendant des périodes passagères le repos, la prospérité, la paix et l'honneur.

La République avait promis de les lui donner après ses désastres ; et, dans les circonstances où se trouvait le pays, un grand nombre d'esprits honnêtes et éclairés s'étaient laissés séduire par ses promesses ; on peut dire, sans injustice, que la République ne les a pas tenus. Faut-il attribuer cette faillite à la faute des hommes ou à la faute de l'institution ? au régime ou au principe ? Faut-il croire que l'expérience est définitive et complète, et que, si la République n'a pu réaliser ses promesses, c'est que ce qu'elle avait promis, était de l'essence d'un autre gouvernement ? Faut-il la considérer comme impropre par sa nature même à concilier les exigences d'une démocratie passionnée avec les règles d'une vraie liberté et à tempérer les mouvements de l'une par les effets de l'autre ?

Ce qui est sûr, c'est que le pays souffre, qu'il se fatigue et se dégoûte, et qu'on cherche le remède, les uns dans la réforme des institutions, les autres dans le renouvellement du personnel gouvernemental. »

M. Lambert de Sainte-Croix, sans vouloir défendre les hommes qui nous gouvernent, ne fait pas de difficulté de reconnaître que la plupart de leurs actes ne sont que les conséquences logiques et naturelles de leur principe de gouvernement. Ce qu'il leur reproche, ce n'est pas d'avoir triomphé, comme c'était leur droit, c'est d'avoir fait de leur victoire une conquête violente et une exploitation du pays conquis ; c'est d'avoir divisé la France en vainqueurs et

en vaincus ; c'est d'avoir créé une catégorie de privilégiés, qui seuls jouissent de la liberté de penser, quand la majorité de leurs concitoyens est frappée dans ses croyances ; qui seuls peuvent accéder à tous les emplois ; qui seuls sont absous, quand ils violent les lois, ou exonérés, quand ils fraudent ; c'est d'avoir oublié que la liberté, suivant la belle expression de Monsieur le Comte de Paris, c'est surtout la protection du faible ; que c'est la sécurité et l'honneur du lendemain pour tous les partis, et que la forme la plus odieuse du despotisme, c'est l'oppression des minorités. Pour moi, a-t-il ajouté, ce n'est pas là l'usage du gouvernement que j'avais rêvé pour mon pays. Et alors, par une heureuse transition, il nous fait le tableau de ce que serait la Monarchie :

« Un pouvoir intègre, considéré, soutenu par une longue tradition d'honneur ; entouré d'institutions modernes ; n'ayant d'autre fortune à faire que celle de la France ; placée au-dessus des partis comme un arbitre et ne se servant d'eux que pour la grandeur du pays ; identifiant sa destinée à celle de la Nation, puisant dans la continuité d'une histoire commune le droit de parler et de répondre en son nom à l'Europe ; capable d'entreprises de longue haleine ; mettant à l'abri des perturbations de la politique l'intérêt sacré de la défense nationale ; assurant à l'administration la confiance et l'indépendance dont elle a besoin pour être équitable et ferme ; un pouvoir qui ne favorise aucun privilège, qui n'ait pas de clientèle à nourrir et à flatter ; qui, sérieusement contrôlé par les élus, ne subisse pas plus l'oppression d'une assemblée que la domination d'un seul ; qui règne pour tous et qui gouverne avec tous ; ne cherchant dans les élections qu'un moyen plus sûr de connaître les vœux du peuple ; tel est l'idéal du gouvernement que je m'étais fait et auquel je désire de toute mon âme voir mon pays demander la solution définitive.

« Je suis royaliste, parce que je suis conservateur et qu'entre toutes les formes de gouvernement, je n'en sais aucune qui garantisse mieux les grands principes sociaux et moraux dont se compose le fonds commun de l'Union conservatrice.

« Je suis royaliste, parce que je suis libéral et que je ne connais aucun gouvernement qui puisse faciliter plus sûrement l'exercice pacifique et régulier des libertés nécessaires.

« Je suis royaliste, parce que je suis patriote et que la Monarchie me paraît, par son origine, la plus propre à relever la grandeur nationale, après l'avoir fondée, et à rendre à la France le rang que, dans l'intérêt de la paix du monde, elle ne peut pas ne pas occuper en Europe. »

C'est après ce magnifique discours que la candidature de M. Lambert de Sainte-Croix a été adoptée par acclamation.

LA HAUTE COUR

Deuxième journée

Les fameux dossiers sont apportés par les huissiers au moment où M. Le Royer monte au fauteuil présidentiel.

L'appel est fait au milieu de l'inattention générale.

Ne répondent pas à l'appel : MM. Le Guay, Mayran, Mestran, Milhet-Fontarabie, de Montesquiou-Fezensac, Neveu, Xavier Blanc, Campanan, Léon Renault, général de Chabron, Charton, Delbreil, Féral, général Gresley, Morelli, d'Havrincourt.

Pendant cette formalité, M. Q. de Beaurepaire prend fébrilement des notes. Ses assesseurs fouillent dans des serviettes bourrées de documents.

Le réquisitoire du procureur général ne sera pas certainement terminé à cette séance.

Les sénateurs se prononcent généralement contre une audience dominicale.

M. Girault, du Cher, se lève à l'appel de son nom et demande à faire une observation à M. le président.

— Vous n'avez pas à prendre la parole, répond celui-ci.

M. Q. de Beaurepaire a la parole.

Il veut conduire d'une façon plus rapide la preuve des faits attentatoires à la sûreté de l'État.

Il fera son possible pour terminer aujourd'hui. Il parle des candidatures lancées par M. Thiébaud et lit des dépêches dont il est « à peu près » certain de la traduction.

Il parle des voyages du général Boulanger.

Il dit que le général Boulanger a fait des tentatives réitérées pour provoquer la trahison parmi les fonctionnaires.

A Orléans, M. Thiébaud aurait tenté d'embaucher le commissaire central.

Il parle de M. Blandin, ancien député, ami de M. Thiébaud, sollicité par ce dernier d'entrer dans la faction boulangiste.

M. Thiébaud aurait parlé à M. Blandin de la candidature du général Boulanger.

D'après cette conversation, M. Thiébaud serait allé à Prangins voir le prince Jérôme. Le prince aurait dit à son visiteur qu'il y avait nécessité de réviser la Constitution.

Le procureur général lit une lettre de félicitations de M. Thiébaud à la suite des premières élections.

M. Quesnay continue l'analyse des dépêches échangées entre le général Boulanger et le comte Dillon et divers autres amis politiques pendant le séjour à Clermont-Ferrand.

M. Q. de Beaurepaire demande que le général dise d'où vient l'argent qu'il dépense et pour la politique et pour ses plaisirs. Il prouvera, dit-il, qu'il a puisé et dans la bourse de ses amis et dans la caisse de l'armée.

L'audience est suspendue.

A quatre heures, reprise de l'audience. M. de Beaurepaire a abordé la question de complot. Nous devons reconnaître que la saisie des correspondances de M. Boulanger a permis cette fois au Procureur de donner à l'accusation d'embauchage militaire des éléments qui ont fait bondir la gauche. Lecture a été donnée de plusieurs extraits de lettres d'officiers dont l'un évoquant la nécessité d'un « Deux-Décembre » contre les exploités et les parlementaires. Il y avait des assurances de dévouement de la part de nombreux soldats. La fameuse missive, *Ave, Caesar, Imperator*, a été savourée par M. de Beaurepaire. De tout cela il a conclu à l'existence d'un complot suivi

d'actes préparatoires. Ces actes consistent en propos séditieux, en excitations aux passions des électeurs contre les Chambrés. M. de Beaurepaire a caractérisé cette conspiration de « baccarat politique » ; les joueurs Boulanger, Rochefort, Dillon parlent à chaque instant dans leurs correspondances chiffrées de veine, et Boulanger a sans cesse sous la plume et sur la langue le mot cabalistique : « Mon étoile ! »

Durant la suspension de l'audience, la droite s'est réunie à nouveau et a tenu sa délibération secrète.

On affirme que M. Naquet, qui a suivi attentivement le réquisitoire, demandera la parole au sujet de la compétence du Sénat. On prévoit que « les juges » du Luxembourg sortiront de la haute et impartiale sérénité qui convient à des « magistrats » !

M. le procureur passe ensuite à la manifestation du 14 juillet 1887, il lit les dépositions des généraux Ferron et Riu sur la manifestation où les généraux furent outragés.

Il résulte de la déposition du général Riu que ce dernier, alors colonel, dut faire manœuvrer les troupes sous ses ordres de façon à empêcher les émeutiers de barrer le passage au Président de la République.

Pendant ce temps, Boulanger était caché dans une maison du boulevard Malesherbes, dirigeant la manifestation.

Les témoignages sont précis sur ce point, ce sont ceux de quatre députés dont je ne dis pas les noms pour ne pas les livrer à la presse boulangiste.

M. Quesnay de Beaurepaire fait ensuite le récit des événements de fin novembre 1887, notamment du conciliabule de la nuit historique où fut décidé le remplacement de M. Grévy et les troubles de la place de la Concorde.

Le procureur appuie sur ces faits pour établir l'accusation du complot et le commencement de son exécution, c'est-à-dire l'attentat.

Le procureur général avait promis d'abréger. Mais son réquisitoire n'est pas encore terminé. La séance est levée et la lecture de ce travail renvoyée à aujourd'hui samedi.

Sera-ce la fin ?

INFORMATIONS

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Les gens du ministère déclarent que les pertes des républicains sont de 29 sièges seulement.

Et les journaux opportunistes, de s'écrier : « Ce sont les chiffres officiels ! »

— Ce sont les chiffres officiels ; donc, ils sont faux.

Ainsi que nous l'avons démontré, le gouvernement a perdu une centaine, au moins, de cantons.

C'est là un résultat magnifique pour l'opposition.

Le courant existe plus fort que jamais, et il s'est manifesté malgré mille entraves.

LE CONSEIL DE GUERRE

D'après tous les renseignements qui nous parviennent, M. de Freycinet est absolument

hostile à la réunion d'un conseil de guerre. Il craint de se heurter dans l'armée à de loyales résistances.

Aussi va-t-il prendre des vacances, afin de ne point se trouver à Paris au moment où siégerait le conseil de guerre, s'il était convoqué.

De son côté, le ministre de l'intérieur se défie du conseil de guerre.

Nous avons dans la main, — pense M. Constans, — un tribunal dont la sentence n'est pas douteuse: pourquoi commettrions-nous l'imprudence d'abandonner le jugement décisif à un conseil de guerre étranger à nos sollicitudes. Sans doute, il serait à souhaiter que Mac-Mahon et ses collègues sanctionnassent le verdict du Sénat, mais les maréchaux et les généraux rendraient-ils l'arrêt que nous voulons, et s'ils ne le faisaient pas, quel triomphe pour le boulangisme et quel désastre pour nous!

NOUVEAU DÉMENTI A M. Q. DE BEAUREPAIRE.

La France publie une lettre de M. Foucault de Mondion, qui donne un démenti formel à M. Q. de Beaurepaire. Il supplie M. le général Boulanger de divulguer entièrement les faits auxquels il a été mêlé.

Ces divulgations, si elles venaient à se produire, auraient les plus graves conséquences au point de vue étranger, car M. de Mondion a été un des hommes qui ont le plus contribué à rompre l'alliance russo-allemande.

MENACES

M. Q. de Beaurepaire a, il le déclare du moins, reçu des lettres de menaces, avant-hier encore, sur le seuil de la salle d'audience. On sait que les lettres sont aisément fabriquées sous le ministère Constans. En tous cas, M. Q. de Beaurepaire s'est permis une indécente comparaison en se haussant à la taille du président Bonjean, victime des assassins communaux. La robe rouge ne suffit pas pour couvrir de semblables assimilations.

SEQUESTRE

Jeudi, dans l'après-midi, la formalité du séquestre a été accomplie, conformément à l'article 465 du Code d'instruction criminelle, chez le général Boulanger, rue Dumont-d'Urville, chez M. Dillon, à Neuilly, et chez M. Rochefort, à Boulogne.

En vertu de cette opération, les biens, meubles et immeubles des trois accusés de la Haute Cour sont saisis par l'Etat et seront administrés par la régie des domaines.

Le compte du séquestre sera rendu aux héritiers après que la condamnation sera rendue irrévocable par l'expiration du délai donné pour purger la contumace. Les crimes se prescrivent par dix ans, c'est au bout de ce temps

que les biens des contumaces, déduction faite des frais de justice, doivent être rendus aux héritiers.

Dans l'espèce, toutes ces mesures sont sans intérêt pour le général et pour M. Rochefort, qui ne sont pas propriétaires; mais elles touchent le comte Dillon qui a une propriété à Neuilly et une en Bretagne, où la même formalité a dû être accomplie.

Le Shah de Perse quitte Paris aujourd'hui samedi à 2 heures. Il se rend à Baden-Baden par la Suisse, évitant de traverser l'Alsace-Lorraine.

L'ENTERREMENT DE FÉLIX PYAT

Hier ont eu lieu à Paris les obsèques de Félix Pyat. Le gouvernement n'était pas sans quelque inquiétude sur les incidents qui pouvaient se produire à cette occasion. On savait que de nombreuses délégations révolutionnaires s'étaient donné rendez-vous à ces obsèques. Aussi avait-on pris de grandes mesures de police et les troupes de la caserne de la place de la République avaient été consignées.

Soit à cause de ces mesures, soit pour tout autre motif, les appréhensions conçues n'ont point été justifiées. Aucun incident ne s'est produit sur le parcours et c'est seulement après l'entrée au cimetière du Père-Lachaise que les drapeaux rouges ont été déployés aux cris de: *Vive la Commune!* On sait que le gouvernement prétend que, dans ce cas, il n'a rien à faire. Les discours prononcés tant sur la tombe de Félix Pyat que sur celles de Blanqui, d'Edes et devant le « mur des fédérés » où on s'est rendu ensuite, ne sont pas sortis du cadre des banalités révolutionnaires.

Le seul incident piquant a été l'accueil fait à la sortie du cimetière à M. Cluseret, qui a été quelque peu hué par la foule.

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

L'événement de la politique extérieure est toujours le voyage de Guillaume II en Angleterre.

Ce voyage — il est impossible de le nier — marque un rapprochement très considérable de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Des deux côtés, on le célèbre comme tel, on en souligne la signification et l'importance.

Comme nous l'avons dit déjà, Guillaume II a nommé la reine Victoria chef du 1^{er} régiment des dragons de sa garde.

Voici le texte de la lettre de l'Empereur qui accompagnait le brevet:

« Ma très illustre grand-mère et tante,
» C'est un grand honneur pour moi de vous enrôler dans l'armée allemande, où vos enfants, petits-enfants et vos parents ont occupé de hautes positions.

» Je suis particulièrement heureux que le régiment de mon armée où l'empereur Frédéric, mon père et votre gendre, a servi pendant longtemps, puisse porter maintenant votre nom.

» J'ai donné l'ordre que, dorénavant, le 1^{er} dragons s'appelât du nom de Koenigin von England. »

Au duc de Cambridge, l'empereur d'Allemagne a conféré le titre de colonel du régiment prussien autrefois donné au duc de Wellington.

Ces gracieusetés, la presse germanique les commente avec une insistance particulière, célèbre la confraternité d'armes entre l'Angleterre et l'Allemagne.

De son côté, la presse anglaise dépasse les limites de la courtoisie.

Elle exalte la gloire de l'Allemagne, vante sa force et forme les vœux les plus ardents pour sa prospérité.

Le *Standard*, le *Times*, le *Daily Telegraph*, manifestent la plus grande admiration, la plus vive amitié, pour les Allemands, et signalent naturellement les Russes et les Français comme les trouble-fête de l'Europe.

En somme, entre Berlin et Londres s'échangent des témoignages d'affection, des déclarations affirmant l'identité des intérêts.

A en croire les journaux des deux pays, déjà la reine Victoria est entrée dans la triple alliance et a signé un traité spécial contre la France.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces assertions?

Il est possible, il est probable même, qu'il n'y ait pas encore de contrat formel entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Mais nos officieux affichent une confiance singulièrement hors de saison, quand ils prétendent que rien n'a été arrêté entre les deux gouvernements et que rien ne le sera.

S'il n'y a pas encore traité formel, il peut fort bien y avoir entente.

Ce rapprochement manifeste de l'Angleterre et de l'Allemagne soulève les bravos de l'Italie.

La *Riforma* écrit que c'est surtout l'Italie qui doit voir avec satisfaction les bons rapports de l'Angleterre avec l'Allemagne.

On conçoit le ravissement des Italiens.

C'est sur la flotte anglaise qu'ils comptent pour protéger, en cas de guerre, leurs flottes et surtout leurs communications contre nous.

DEUX INCIDENTS

Il semble que la situation générale de l'Europe, si calme en apparence depuis quelque temps, soit en voie d'éveiller de nouveau d'assez vives préoccupations. Des incidents qu'on ne saurait qualifier d'insignifiants puisqu'il y a eu mort d'homme, ont éveillé l'éternelle question crétoise. D'autre part, l'empereur d'Allemagne

vient de faire à la reine d'Angleterre une visite au cours de laquelle on a multiplié de part et d'autre les marques de sympathie. Bien que ces deux faits ne soient point en apparence connexes, on peut cependant les rapprocher, parce que l'un et l'autre servent de prétextes à des appréhensions que nous voulons croire exagérées.

Il est fort naturel que les journaux allemands s'efforcent de faire ressortir l'importance de la visite de leur souverain à Londres, mais il ne faut pas prendre trop au sérieux des démonstrations qui s'expliquent au besoin par des liens de parenté fort étroits entre les deux souverains et par la nécessité politique d'effacer, dans la mesure du possible, la trace de dissensions récentes et qui ont fait quelque bruit. En Angleterre d'ailleurs; moins peut-être que partout ailleurs, on ne prend point les sentiments privés pour guide de la politique.

L'intervention de la couronne, fort efficace pour assurer le libre jeu des institutions et la pacification des esprits, est impuissante pour imposer au cabinet britannique une politique qu'il ne voudrait pas suivre ou que les représentants du pays n'approuveraient pas. Nous avons, nous aussi, reçu à d'autres époques de chaleureux témoignages de sympathie du gouvernement anglais; on sait ce que ces sympathies sont devenues à certains jours.

Les incidents qui se sont produits en Crète ont peut-être un caractère un peu plus inquiétant. Il ne serait pas d'ailleurs absolument déraisonnable de penser que l'empereur Guillaume et les ministres de la reine Victoria aient échangé quelques idées à ce sujet. N'a-t-il pas déjà été vaguement question de l'éventualité d'un protectorat anglais sur l'île de Crète?

Les ambassadeurs étrangers à Constantinople ont fait, dit-on, auprès de la Porte, une démarche pour presser le gouvernement ottoman de prendre les mesures nécessaires à la pacification des esprits en Crète. On ne dit point ce que la Porte a répondu, ni même si elle a répondu quelque chose.

La question était cependant bien justifiée et point seulement dans l'intérêt des Crétois. Il semble en effet que si la situation actuelle de l'île se prolongeait, on aurait quelques motifs d'appréhender de la part de la Grèce une attitude qui ne serait peut-être qu'en apparence un coup de tête.

Nous avons signalé au début la correction de la politique hellénique. Cette sagesse est maintenant moins assurée. Un certain nombre de chrétiens sont venus de Crète se réfugier en Grèce. Ils ont fait naturellement des souffrances et des avanies qu'ils ont pu éprouver un tableau fort vif. Est-ce sous l'impression de ces plaintes, est-ce sous une impulsion facile à soupçonner qu'à définir que le gouvernement hellène s'est décidé à prendre parti. Le bruit

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

II. — UNE LÉGENDE

Le lendemain, il n'était que neuf heures du matin quand Raoul entra chez sa femme de ménage en toute hâte. Elle était dans son jardinet. — Il l'appela à deux ou trois reprises avant qu'elle parût.

C'était une petite vieille assez corpulente, au teint bruni par le soleil, aux yeux de fouine, à la langue effilée.

— Ah! monsieur Raoul, bonzou! marmotta-t-elle. Achetou don (asseyez-vous donc)!

— Merci, je n'ai pas le temps, répondit Raoul. Il m'est arrivé du monde et j'ai besoin de vous dire, mère Liadou...

— Ah bin! ah bin! prenny torzo na salla (prenez toujours une chaise), répliqua la mère Claude, tout en examinant de ses petits yeux

malins le jeune homme que l'impatience gagnait.

— Je vous répète que j'ai quelqu'un à la maison, trois invités, et il faut que dans deux heures au plus le déjeuner soit prêt. Je vous prie aussi, entre nous, de n'adresser la parole à ces personnes que si l'on vous interroge et de tâcher une fois pour toutes de répondre en français. C'est facile, il me semble.

— C'est bon, c'est bon, grommela la vieille, dans cinq minutes, je vous suis. Le temps de fermer mes portes.

Raoul, après lui avoir recommandé encore de se hâter, s'empressa de rejoindre ses hôtes qui l'attendaient dans un petit salon coquet, situé au rez-de-chaussée de la maisonnette habitée par le jeune homme.

Le major fumait un cigare à la fenêtre dominant sur un petit jardin.

— C'est charmant votre logis, monsieur Merris, dit-il à Raoul, qui venait de rentrer.

— Ma foi, je vous avouerai franchement, major, que je suis de votre avis. Et puis les environs me plaisent. De ce côté, vers le sud-ouest, j'ai le bois, puis le village de Montracol avec ses étangs et ses accidents de terrain et dont l'église, construite par les seigneurs de

la Peyrouse, date du XIII^e siècle. A deux pas de chez moi, coule une petite rivière, le Jonc. Un peu plus loin, vers le nord, est le village de Buella avec son église du XI^e siècle et son hameau de Corgeron que je vous ferai voir. Nous avons passé tout près en venant de Bourg. Il y a, dans son voisinage, la ruine d'un château du XII^e ou XIII^e siècle... Corgeron est le point culminant à l'ouest de Bourg; lorsque le ciel est pur et sans aucun brouillard, on distingue, de là, jusqu'à vingt-quatre clochers, à ce qu'on affirme du moins, car, pour ma part, je n'ai jamais pu en découvrir plus de quinze à seize... Mais, à ce que je vois, vous n'avez rien pris en mon absence, mon cher major, ni vous non plus, mesdames... Voici des biscuits de Bourg, en attendant le déjeuner qui pourra éprouver un peu de retard: — ma cuisinière est âgée et je n'étais pas prévenu du plaisir de votre visite... Goûtez-moi ce petit vin blanc. Il n'est pas désagréable, à mon avis...

— Il est délicieux, déclara Macdowal en vidant lentement son verre. Qu'est-ce que ce vin-là, s'il vous plaît?

— C'est du vin de Journans, gentil village du canton de Pont-d'Ain, dans un vallon du

Revermont.

— Ils mériteraient d'être plus connus, dit le major en laissant gaiement remplir son verre qu'il plaça près de lui... Un cigare, monsieur Merris?

— Volontiers... mais nous allons empestier ces dames!...

— Polly n'est pas une petite poupée qu'un peu de fumée fait tomber en pamoison, répliqua le major. Allumez, allumez, monsieur, n'ayez pas peur!

Raoul était tout dérouté du sans-façon de son hôte. Il savait que les Anglais, en général, sont très réservés dans les premiers rapports avec des étrangers. Le brave major faisait absolument exception à cette règle. Peut-être son habitude des voyages avait-elle modifié son « caractère britannique. » Peut-être aussi le fait très réel de cette sympathie dont il avait parlé était-il la cause de cette anomalie. Toujours est-il que Macdowal traitait le jeune homme comme un ami de vingt ans.

— A moins que vous n'ayez un goût prononcé pour la solitude ou que vous soyez un travailleur ou un lecteur forcené, vous devez vous ennuyer prodigieusement dans ce pays, dit-il à Raoul.

est fort accrédité qu'il aurait envoyé aux puissances européennes une note demandant leur intervention pour protéger les Crétois. On va même jusqu'à dire que le cabinet d'Athènes ne craint pas d'ajouter que si les puissances ne croyaient pas devoir s'interposer, il se chargerait volontiers de le faire lui-même.

Une telle démarche serait grave à moins que la Grèce ne soit bien assurée de l'assentiment de certains hommes politiques dont on ne trouve pas toujours, mais dont on cherche volontiers la main dans toutes les complications.

Ajoutons qu'un télégramme signale l'activité avec laquelle serait poussé l'armement de la flotte réunie au Pirée. Voilà encore une nouvelle qu'on ne saurait guère interpréter dans un sens pacifique.

ERNEST BAUDOUIN.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 15 Août

A l'occasion de la fête du 15 Août, l'administration des chemins de fer de l'État a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare (Paris compris) à destination de toute gare (Paris excepté), les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 août, dont la validité expirerait avant le 16 août, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du vendredi 16 août.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour pour Paris, les dispositions spéciales adoptées à l'occasion de l'Exposition universelle demeurent applicables.

BATTUS ET CONTENTS

C'est idiot !

C'est absolument idiot !

Déjà, entre les deux tours de scrutin, j'avais taché, sous une forme plaisante, de faire ressortir tout le grotesque des hommes du gouvernement qui avouent qu'ils sont battus et qui chantent victoire.

Je comptais bien ne plus parler de cette prétention au moins bizarre des républicains parlementaires qui déclarent être rossés, et entonnent quand même un chant de triomphe ; mais comme les porte paroles du parti continuent à se congratuler des résultats du scrutin ; je vais continuer, moi aussi, à verser de l'eau froide sur leur enthousiasme.

Un peu d'arithmétique d'abord.

Les conservateurs sortants étaient au nombre de quatre cent cinquante-trois.

Les conservateurs élus sont au nombre de cinq cent trente-sept.

Avec une simple soustraction — vous savez

ponrtant faire cela. Messieurs les républicains ! — voilà des chiffres qui nous donnent un total de QUATRE-VINGT-QUATRE sièges gagnés par les conservateurs.

Maintenant, comme je ne pense pas que le gouvernement pousse la fantaisie jusqu'à compter comme des victoires les vingt-deux sièges enlevés par les boulangistes, nous arrivons sans trop de peine au chiffre CENT DEUX, nombre exact des sièges gagnés par l'opposition.

Eh bien ! franchement, malgré toute la bonhomie que vous pouvez supposer aux électeurs, vous n'arriverez pas à leur faire croire qu'un gouvernement qui perd la majorité dans cent deux cantons est un gouvernement victorieux.

Voyons, Monsieur Constans, vous n'avez pas joué à qui perd gagne, que diable !

Le cynisme de ces gens-là est admirable !

Le Temps, le grave Temps de l'autre soir, se félicitait avec des larmes entre les lignes de la grrrrande victoire de la République.

Aujourd'hui, c'est Paris qui s'estime ravi du résultat des élections.

Tout le monde est content, alors c'est parfait ; rions tous de bon cœur, mes amis, tous, même les républicains dont l'hilarité se teinte du jaune le plus pur.

C'est égal, être battus dans cent deux collèges électoraux et être contents tout de même, voilà une preuve de bon caractère ou je ne m'y connais pas.

Et puisque vous êtes si joyeux d'être rossés, soyez sûrs que nous ne nous épargnerons pas pour qu'aux élections législatives votre joie soit si complète que vous finirez par en mourir de rire !

HENRY DE BRISAY.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Judi 15 août fête de l'Assomption de la B. V. M.

Indulgence plénière à gagner par tous ceux qui visiteront la chapelle et prieront aux intentions du Souverain Pontife.

1^{re} messe à 6 heures ; 2^e à 7 heures ; Grand-messe et sermon à 8 heures ; 4^e messe à 10 heures.

Vêpres à 2 heures ; à 7 heures 1/2, complies, sermon, illuminations et salut solennel.

Les sermons seront prêchés par le R. P. Fort, ancien supérieur des missionnaires de N.-D.

LE MANS. — Le tribunal correctionnel a rendu jeudi son jugement dans l'affaire du sieur Talvande, le banquier dont la déconfiture a causé tant de ruines sur la place du Mans, et dans tout le département.

Le prévenu, reconnu coupable d'avoir commis le délit de banqueroute simple :

1^o En produisant des inventaires irréguliers ;

2^o En se livrant à des dépenses personnelles excessives,

Est condamné à huit mois de prison et aux dépens.

vous sur ce sujet et suit la même méthode, mais je ne continue pas moins de penser et d'affirmer que c'est là une vie d'égoïste. L'homme est créé pour la famille et se doit à la société. Mieux vaut être pauvre et combattre pour l'existence que d'être riche au milieu de ce repos stérile ; nous sommes nés pour la lutte, la religion et la philosophie nous l'enseignent. Passe encore pour vous, mon oncle, de vivre ainsi ; parce que votre jeunesse a été vaillante et laborieuse ; mais M. Merris est trop jeune pour s'abandonner à cet oubli du monde et de ses devoirs sociaux... N'est-ce pas, Lieschen ? demanda Polly à sa maîtresse d'allemand.

— Oh ! certainement ! déclara la jeune institutrice.

C'était la deuxième ou troisième fois que l'Allemand ouvrait la bouche depuis que Raoul avait fait la rencontre du major et de sa nièce.

— Du reste, poursuivit Polly, il est vrai que la paresse est contraire à la nature de l'homme, que les amis les plus acharnés de l'oisiveté se créent malgré tout une occupation. Vous, mon oncle, et vous, monsieur Merris, vous en êtes la preuve.

L'ALIMENTATION DES TROUPES

On sait que le boucher Lehmann et son digne domestique Vannereau viennent d'être condamnés à quinze jours de prison et 50 francs d'amende chacun pour avoir empoisonné 227 soldats avec de la viande reconnue malsaine.

Les condamnés doivent se féliciter de la mansuétude du tribunal correctionnel de Bourges.

La santé de nos soldats compte-t-elle donc pour si peu ?

Le ministre de la guerre vient heureusement de donner à toutes les commissions des ordinaires de la troupe des instructions sévères qui ne peuvent manquer d'avoir les plus heureux résultats.

Ces commissions devront partout se montrer implacables contre les viandes corrompues ou provenant d'animaux malades. Dans toutes les contestations, l'avis du médecin militaire devra être requis avant l'acceptation d'une fourniture de qualité douteuse.

Tout le monde se souvient de l'épidémie qui éclata le mois dernier sur le 24^e régiment de dragons et sur le 12^e régiment de hussards. A l'eau infectée par des infiltrations de matières fécales et à des émanations putrides provenant de l'ancien dépotoir de Dinan sur lequel la caserne des deux régiments a été imprudemment construite, il convient d'ajouter des cas d'empoisonnement paraissant avoir été causés par des distributions de conserves avariées de viande d'Amérique ou d'Australie.

C'est une belle chose que la consommation des approvisionnements de mobilisation. Mais, le prix de revient de la nourriture journalière de nos soldats dut-il être augmenté, est-ce qu'on pourrait reculer devant un surcroît de dépenses destiné à prévenir une de ces épidémies qui tuent 41 cavaliers et en rendent 500 malades ?

L'autorité militaire redoublera de vigilance pour prévenir de semblables malheurs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 août 1889.

Bourse faible. Le 3 0/0 débute à 85.08, soit 7 centimes au-dessous de la clôture précédente et fléchit jusqu'à 84.95. Le 4 1/2 0/0 s'arrête à 104.15.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,272.50. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 12,706,747 fr. de nouveaux prêts dont 225,800 fr. en prêts fonciers et 10,448,947 fr. en prêts communaux.

La Société Générale cote 425.50 sans changement.

La Banque d'Escompte s'anime peu à peu ; elle termine à 511 25 en progrès de 2.50.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas menacée dans son mouvement de hausse par l'inertie du marché clôture à 730.

La société de Dépôts et Comptes courants est à 595.

— Comment ! s'écria le major.

— Mon Dieu, oui !... N'ayant rien à faire, vous cherchez ce que vous pourriez bien inventer pour « tuer le temps, » et vous trouvez la marche qui fait travailler votre corps, la lecture qui fait travailler votre pensée. Le travail, c'est la loi ! Nul ne peut s'y soustraire, quand il le voudrait.

— By God ! quel moraliste que ma Polly ! Qu'en dites-vous, monsieur Raoul ! exclama le major.

— Mademoiselle a raison, en fait, répondit le jeune homme, mais elle ne songe pas qu'il se trouve des gens à qui les règles ordinaires de l'existence ne peuvent s'appliquer.

— Quels sont-ils, ceux-là ? je ne les connais pas.

— Ceux dont la vie est à jamais brisée, flétrie ; ceux pour lesquels espérance, ambition, considération sont de vains mots ; ceux qui ne voient plus dans l'avenir que le terme toujours trop lointain de leur voyage terrestre.

— Ceux-là doivent lutter plus que tout autre. Dans le combat seul, ils peuvent espérer rencontrer la véritable paix.

— Et si tout au monde, même cet espoir,

Le Panama s'inscrit à 43.25.

La Tour Eiffel a des transactions toujours animées vers 880.

On cote 436 sur l'obligation des Chemins Argentins et 397 sur l'obligation des Chemins de fer de la province de Santa-Fé.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont tenues à 376.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Août 1889

3 0/0	85 —
3 0/0 amortissable	88 50
4 1/2	104 25

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 9 août, 11 h. 12.

La Presse et l'Intransigeant publient une lettre de M. Boulanger décernant un certificat de civisme à M. Foucault de Mondion.

D'autre part, le liquidateur de la faillite Foucault, interviewé, émet la même opinion que le réquisitoire.

La date des élections générales sera fixée au premier conseil des ministres et suivra la clôture des audiences de la Haute Cour.

M. Laguerre et ses amis de Paris font actuellement de grands efforts auprès du général Boulanger pour obtenir de lui de comparaître devant un conseil de guerre régulier.

M. Boulanger accepte en principe, mais voudrait un sauf-conduit pour rentrer en France.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

même le souci de leur dignité, leur est devenu indifférent...

— Alors, je les plains, murmura Polly tristement.

— Le major détourna la conversation qui devenait embarrassante.

— Si nous allions faire un petit tour avant le déjeuner, proposait-il, le temps est radieux, et c'est un sacrilège que de rester les jambes croisées, par ce beau soleil.

— Vous voyez, mon oncle, voilà que, sans y songer, vous plaidez de nouveau en faveur de ma théorie, fit gaiement observer Polly en prenant son ombrelle.

— Un coup d'œil à la cuisine et à la cuisinière et je suis à vous, dit Raoul.

— Pas de dérangement surtout, s'écria le major.

— Ne craignez rien... Je vous ai prévenu que vous seriez maigre chère, mais vous n'avez pas voulu m'accorder un seul jour. Tant pis pour vous !

Quelques minutes plus tard, nos quatre personnages se dirigeaient, en causant amicalement, vers l'entrée d'un bois, voisin du logis de Raoul Merris.

(A suivre.)

Etude M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M. LELIÈVRE, notaire, le Samedi 31 Août, à 1 heure de l'après-midi,

EN 10 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Appartenant à M. Eugène BEAUVAIS.

Et comprenant :

Maison d'habitation avec servitudes, cour et jardin, bois, terres, vignes, lieux dits Villemolle-l'Aumônier, le Bois-Pineau, la Fosse-à-Galbais, Sous-la-Voie, les Frichés, la Rue-Cénard, le Bois-de-la-Noue.

Contenance totale: 77 ares 90 centiares.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. LELIÈVRE, notaire à Saumur. (667)

Etude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

GRANDE MAISON D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M. LELIÈVRE, notaire.

Etude M. HATIN, notaire à Chouz-sur-Loire.

A VENDRE Belle Maison

AVEC CAFÉ ET SALLE DE DANSE

S'adresser au propriétaire, M. SERTIER, ou au notaire. (668)

Etude de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1889,

UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire

AVEC GRAND JARDIN

D'UN TRÈS BON RAPPORT

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M. BEAUMONT, notaire. (628)

A VENDRE

Un Chien ou une Chienne couchants, race Saint-Germain, blanc orange, deux ans.

S'adresser au Garde du château de Lançon, commune de Brézé.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE



LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MÉNAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signature, du B^o J. o. LIEBIG en encre bleue sur l'étiquette.

S'adresser chez les Epiciers et Pharmaciens

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

AVIS

Le Dimanche 11 août 1889, à 2 heures précises du soir, et dimanches suivants s'il y a lieu, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, dans une cave appartenant à M. HARRAULT, propriétaire,

CONTINUATION de la vente de vins blanc et rouge, de raisins secs, dépendant de la faillite du sieur Desguiraud.

Au comptant, plus 10 0/0.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

BACCALaurÉATS

Institution Royer, à Tours. Trois professeurs de langues et quatre professeurs spéciaux aux diverses branches des baccalauréats sont à la disposition des candidats, désireux de travailler, pendant leurs vacances, une ou plusieurs parties des programmes. Table confortable; appartements d'élèves, coquets et entourés de beaux et vastes jardins.

Prix établi pour cette révision de vacances: 200 fr. par mois, tout compris.

EAU DE TOILETTE DES RR.PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE (Prieur)

L'EAU DE TOILETTE DES RR.PP. BÉNÉDICTINS OLIVETAINS possède toutes les qualités tant de sa rareté que de son adoucissant; par son action salutaire, elle ravive la peau et pénètre sous l'épiderme, conserve l'éclat, la fraîcheur et prévient de toutes les affections cutanées du hâle et des taches de rousseur.

MODE D'EMPLOI. — Quelques gouttes versées dans l'eau suffisent pour donner à la peau un arôme et un parfum délicieux. C'est en pénétrant dans le tissu dermique que notre cosmétique assure l'hygiène.

Employée dans le bain et en affusions, elle favorise les plus importantes fonctions de la peau, régénère l'organisme et laisse au corps la fraîcheur, le bien-être et la force.

Prix duit incomparable. L'essayer, c'est l'adopter.

Fabrique par le Prieur DOM MAGUELONNE

Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens et merciers.

Le concessionnaire général: J. B'JON Aîné, Bordeaux

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, parfumeur, place de la Bilange.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	4 23
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Liniers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivy	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 14	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars				2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Nort				3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32
Saintes					6 30	11 52	6 12	7 53	2 3
Bordeaux					9 52	3 34	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 15	9 9	11 39		6 43
Nort					9 32	11	2 5	5 30	8 10
Thouars					6 5	12 11	12 47	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		4 9	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25			2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 36	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 42	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivy		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20			
Liniers-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59			4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 53		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 34		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		
Chinon	9 4	12 50	7 14		

SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	12 23	4 31		
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 44	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 40	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 49	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS						
STATIONS	Direct soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 45		6 10	8 40	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 55
La Mérité	2 52	7 10	9 9	11 54	3 42	6 10
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25
Saint-Martin		7 26		12 6	4 59	6 32
Saint-Clément		7 33		12 12	5 7	6 39
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7 10
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11
Tours (arrivée)	5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 54
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES						
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin	Direct soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 1	1 4	4 4	7 6
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
La Mérité	3 28	7 32	9 52	1 48	4 25	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 30	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 39	12

SAUMUR — LA FLÈCHE						
STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 30	4 18	7 20		7 15	10 5
Vivy	5 43	4 38	7 34		7 31	10 23
Longué	5 55	4 59	7 48			